

Pourquoi verser votre contribution formation à Opcalia ?

Faites de votre obligation formation une ressource pour votre entreprise !

Former vos salariés est une obligation légale...

La contribution à la formation professionnelle

CHAQUE ANNÉE LES ENTREPRISES PARTICIPENT AU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE VIA UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Comme toute entreprise, vous devez participer au financement de la formation professionnelle de vos salariés en y consacrant un pourcentage de votre masse salariale (1% pour toute entreprise de 11 salariés et plus ; 0,55% pour celles qui ont moins de 11 salariés) : c'est ce qu'on appelle la contribution légale à la formation continue.

Le taux de votre contribution peut varier en fonction de votre secteur d'activité. Certaines branches professionnelles peuvent en effet décider d'ajouter une contribution dite conventionnelle pour répondre aux besoins de formation du secteur (évolutions technologiques et/ou règlementaires). Ceci est indiqué dans la convention collective applicable à votre entreprise. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter votre conseiller Opcalia.

En savoir + sur la contribution formation continue cliquez-ici !

La taxe d'apprentissage

Lorsque votre entreprise compte 11 salariés et plus, vous financez aussi l'apprentissage et les formations technologiques et professionnelles par une taxe qui correspond à 0,68% de la masse salariale (0,44% en Alsace-Moselle).

Une fois la contribution versée à votre OPCA, il se charge de la redistribuer en fonction de vos souhaits... Saviez-vous que vous pouvez choisir de soutenir un projet d'apprentissage plutôt qu'un autre ? Découvrez [1000 projets](#), [la plateforme qui donne du sens à votre taxe d'apprentissage](#) !

En savoir + sur la taxe d'apprentissage cliquez-ici !

COMMENT VERSER VOS CONTRIBUTIONS FORMATION ?

... Faites-en une ressource pour votre entreprise !

Les + d'Opcalia

POUR TOUS NOS CLIENTS

- ✔ Un conseil de proximité : 70% des équipes sont en relation quotidienne avec nos clients,
- ✔ Des opportunités de développement : en vous faisant participer à des appels à projets nationaux, sur un bassin d'emploi ou pour un secteur d'activité...

- ✔ Des financements supplémentaires : en mobilisant des financements régionaux, nationaux, européens ([voir la page Co-financements externes](#)),
- ✔ De l'autonomie : un extranet pour suivre en temps réel vos demandes de prise en charge et nous solliciter si besoin.